



Syndicat CGT des personnels du Conseil Régional de Normandie,
Site de Rouen 5, rue Schuman CS 21129, 76 174 Rouen Cedex
Téléphone : 02 35 52 31 25
Site de Caen Abbaye aux dames place Reine Mathilde BP 523 14 035 Caen
Téléphone : 02 31 91 21 82
syndicat.cgt@normandie.fr <https://www.cgtrn.fr>



Déclaration préalable de la CGT COMITE TECHNIQUE DU 27 MAI 2021

Madame la Présidente,

Mesdames et messieurs les élus régionaux,

Même si nous avons eu des désaccords profonds dans cette instance et, ce sera encore le cas probablement aujourd'hui, nous tenons à saluer votre présence constante tout au long de votre mandat.

Nous sommes aujourd'hui le 27 mai 2021 et après plus de 14 mois de crise sanitaire, la situation épidémique semble enfin s'améliorer.

Pour nous tous, le retour à des situations de vie et de travail plus normales s'accompagnera d'un maintien des gestes barrières et de diverses mesures de prévention.

La vaccination accessible pour tous dès le 31 mai favorisa aussi ce retour à la vie normale.

Par ailleurs nous nous félicitons que des autotests soient disponibles prochainement pour les salariés de la collectivité. La CGT en avait fait la demande écrite.

Il y aura deux nouvelles étapes de déconfinement courant juin.

Comment penser que les agents ne souhaitent pas reprendre le travail en présence physique et servir l'intérêt général tout en redonnant du sens au service public.

Pour le télétravail, le changement sera progressif avec une légère évolution à partir du 9 juin.

La collectivité pourra organiser un retour quelques jours par semaine mais le retour complet au bureau n'est pas encore à l'ordre du jour.

Les jauges d'occupation des locaux seront aussi probablement révisées, cependant à ce jour nous ne connaissons pas les recommandations sanitaires nationales définitives.

Dans cette attente, la CGT réaffirme et exige que les instances de références donne un avis sur le plan de retour à l'activité présenté et les conditions de protection des agents.

Nous appelons votre attention sur le fait qu'informer, ce n'est pas concerter.

Comme nous l'avions indiqué lors du précédent Comité Technique de février, l'édition de nouveaux protocoles sanitaires régionaux dans les prochaines semaines sera nécessaire mais la vigilance s'impose quant à l'acceptabilité des mesures qui pourront être perçues comme inégalitaires, incompréhensible ou injustifiées.

Dans la lignée de l'ordre du jour de ce Comité technique et puisque on va souvent y faire référence dans les dossiers, la CGT réaffirme avec force son opposition à la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique et de ses déclinaisons et notamment la définition des lignes directrices de gestion qui sont conditionnées par le dispositif de contractualisation, ce qui limite bien évidemment l'évolution des dépenses de fonctionnement. Seuls quelques amendements de la loi améliorent sensiblement la situation des personnels sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes et pour les salariés en situation de handicap.

D'autres amendements au contraire rendent cette loi encore plus inacceptable, comme ceux sur le temps de travail, la restriction du droit de grève dans la territoriale etc..

Cette loi remet en cause directement les principes fondamentaux du Statut Général des fonctionnaires et les statuts.

Par ailleurs, alors que les conditions de vie et de santé au travail des agents se dégradent par l'augmentation des charges de travail, les réorganisations permanentes, le manque de reconnaissance et la perte de sens, que les questions d'hygiène et de sécurité sont prégnantes,

que des moyens en matière de lutte contre le harcèlement, les violences sexistes et sexuelles sont indispensables, la suppression des CHSCT constitue un recul inacceptable.

Supprimer le CHSCT, c'est supprimer ses prérogatives et le rôle essentiel qu'il joue dans la protection, la santé et la sécurité des personnels avec ses représentants .

LA CGT constate que les mesures contenues dans la loi dite de transformation de la Fonction publique suscitent des réactions de rejet de la part des agent.e.s.

Alors que les agent.e.s de proximité ont montré leur rôle essentiel depuis plus d'un an assurant chaque jour la continuité des services publics et ont été en première ligne sur le plan sanitaire.

Pour finir cette déclaration , dans un mois ,les 5000 salariés de la collectivité connaîtront le ou la cheffe de l'exécutif pour les 6 prochaines années.

Voter est un droit dont beaucoup de citoyens dans le monde, sont privés. C'est la marque de la démocratie.

Les salariés doivent pouvoir être entendus lorsqu'ils se mobilisent, lorsqu'ils revendiquent et qu'ils proposent des alternatives.

Nous refusons d'avoir le choix entre le pire et le moins pire. **Nous voulons le meilleur.**

Les élus CGT

